



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Lundi 20 janvier 2025 à 20 heures 00**  
**Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée**

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14 Absences : 5

Procuration : 1

Date de convocation : 13/01/2025

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire  
Étaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,  
Mmes Nathalie DURAND, Mireille JOLY  
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND,  
Absents excusés : Mmes Marie-Paule BINDA, Caroline KIGER (donne pouvoir à Mme Nathalie VERRIER), MM. Nicolas HANS, Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA

### Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

### Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Forêt de Manspach : présentation pour approbation
  - du tableau de programmation des coupes
  - du programme d'action des travaux sylvicoles
  - de l'état d'assiette de l'exercice 2026 (martelage)
3. Divers

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et souhaite, en cette année 2025, que tous soient violemment harcelés par la santé, la sérénité et la joie.

Il précise qu'il y a un problème sur le réseau d'eau en ce moment et que les travaux sont en cours.

M. STANTINA, Délégué de la commune au SIAEP, se trouve sur place, en face de la mairie.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Consultation de la CCSAL sur la collecte des bioproduits résiduels ménagers

Le Conseil municipal est d'accord.

### **1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)**

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Forêt de Manspach : tableau de programmation des coupes 2025**

Délibération 01/2025

Suite à la validation du plan d'aménagement forestier de la commune de Manspach 2025-2044 lors de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2024,  
M. le Maire présente le tableau de programmation des coupes 2025 proposé par l'Office National des Forêts.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- valide la programmation des coupes 2025 tel que présenté.

## **Forêt de Manspach : programme d'actions des travaux sylvicoles 2025**

Délibération 02/2025

M. le Maire présente le programme d'actions des travaux sylvicoles 2025 proposé par l'Office National des Forêts, concernant l'entretien du périmètre, le dégagement de plantation ou semis artificiel et l'intervention en futaie irrégulière.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- valide le programme d'actions des travaux sylvicoles 2025 tel que présenté.

## **Forêt de Manspach : état d'assiette de l'exercice 2026 (martelage)**

Délibération 03/2025

Après avoir pris connaissance de la proposition de l'ONF concernant les coupes à marteler pendant l'hiver 2025/2026 en forêt de Manspach, qui concerne les parcelles forestières 6 et 8,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- valide l'état d'assiette 2026 tel que présenté.

## **3. Consultation de la CCSAL sur la collecte des bioproduits résiduels ménagers**

Délibération 04/2025

Monsieur le Maire lit le courrier de M. ULMANN, Président de la CCSAL, relatif au projet de traitement des bioproduits résiduels alimentaires ménagers des communes de la CCSAL, aux frais des ménages qui depuis 2000, lors de la mise en place de la « Pesée embarquée », pratiquent efficacement le compostage individuel initié à l'origine par la Com Com Porte d'Alsace, avec la « Pesée embarquée » pour réduire l'empreinte carbone globale de la collecte.

M. le Maire attire l'attention sur les chiffres de caractérisation 2023, annoncés par M. le Président ULMANN pour la CCSAL, chiffres qui à hauteur de 11 kg/hbt/an sont très loin du seuil de 35 kg/hbt/an fixés par la réglementation générale.

M. le Maire prend acte de la démonstration par M. ULMANN de la bonne gestion de la valorisation des biodéchets alimentaires sur le territoire de la CCSAL, grâce au compostage individuel, et s'interroge sur l'émergence d'un projet exogène qui propose de marginaliser le compostage individuel, d'aggraver

significativement le bilan carbone lié aux apports aux points de collecte par les particuliers et aux collectes par les prestataires.

M. le Maire attire l'attention des Conseillers, sur le fait qu'à raison de 272 foyers pour la population de la commune de Manspach, et 30€/an par foyer de facturation supplémentaire (8160 €) pour financer ce genre de collecte, dont le bilan environnemental est catastrophique, on nous demande de faire payer et donc de punir les ménages qui compostent pour payer un service qu'ils n'utilisent pas.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, **donne un avis défavorable** à l'émergence du projet de collecte de biodéchets ménagers dans la commune de Manspach.

#### 4. **DIVERS**

Néant

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 21 h 00.

Il invite les Conseillers à se rendre à l'Eglise de Manspach, afin de constater les fissures de la chaire, en présence de M. Bertrand BIECHLIN, Président du Conseil de Fabrique.

Le 30 décembre 2024, M. Bertrand FLECK, architecte du patrimoine et membre de la commission diocésaine d'art sacré, est venu sur place et a transmis son rapport, où il conseille d'installer des jauges de fissures, afin de réaliser une mesure par trimestre sur plus d'une année entière, pour pouvoir commencer à voir une tendance significative.

Le Conseil municipal remercie M. BIECHLIN pour ses explications.

Nathalie GARDELLA, secrétaire  
Secrétaire de séance

Daniel DIETMANN  
Maire de Manspach